



Procès-verbal du Conseil d'Administration du 31 janvier 2022

Le 31 janvier 2022 à 18h, les membres du Conseil d'Administration de l'association LGBT+66 se sont réuni·e·s au siège de l'association.

Présent·e·s :

Jean-Loup THEVENOT, Marie-Pierre DELATTRE, Jacques VERDIER, Michel SITJA-SANCHEZ Michel GIROIR, Charlotte Pia DE CEGLIA, Hassan EL KOUFI, Didier MOREREAU-HOFFER, Fabrice PRUD'HOMME, Sébastien SERANT, Guy GAULTIER, Jacquie JARRY (administrat·eur·rice·s).

Excusé·e·s :

Christel FREUND (administratrice).

Absent·e·s :

Invité·e·s :

Dylan SPRING (agent administratif salarié)

92.31% des membres étant présent·e·s, l'ancien Président déclare alors que le Conseil d'Administration est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

L'ancien Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Validation du procès-verbal de l'Assemblée Générale.
- Définitions des postes au sein du nouveau conseil d'administration.
- Points sur l'organisation interne.
- Les permanences.
- Demande du Conseil Départemental.
- Questions diverses.

La séance débute sur une présentation de chaque membre afin que chacun-e puisse s'identifier.

Validation du procès-verbal de l'Assemblée Générales :

Après lecture du document et correction, ce dernier est validé par l'ensemble du conseil d'administration.

Définition et nomination des différents postes au sein du conseil d'administration :

À la suite de l'Assemblée Générale et le renouveau total du conseil d'administration, une nouvelle nomination aux différents postes au sein de l'association s'est donc effectuée.

- Jean-Loup Thevenot est réélu pour le poste de président de l'association.
- Marie-Pierre Delattre est également réélue à son poste de vice-présidente ainsi qu'à celui de coordinatrice des Intervention en Milieu Scolaire et responsable du pôle éducation.
- Jacques Verdier est élu en tant que vice-président ainsi qu'au poste de référent cinéma et culture.
- Fabrice Prud'homme est élu trésorier.
- Michel Sitja-Sanchez est élu secrétaire.

L'ensemble du conseil d'administration approuve ces nominations.

Il est également convenu que

- Sébastien Serant ait la charge de la communication institutionnelle de l'association en lien avec le Président (Documentation permanente, flyers activités, suivi des sites département et région, etc.).
- Hassan El Koufi sera responsable du pôle convivialité. Bien entendu, il sera aidé par les autres membres du CA ainsi que par des bénévoles
- Charlotte Pia de Ceglia aidera à l'organisation des actions militantes

Il sera redemandé aux membres de l'association qui désirent s'impliquer de les aider.

Point sur l'organisation interne :

Le précédent conseil d'administration avait émis la proposition que le conseil ne se réunisse plus qu'une seule fois par trimestre au lieu d'une fois par mois. Cette proposition est reconduite auprès du nouveau conseil qui l'a accepté à l'unanimité.

Un bureau, constitué du président et des deux vice-président-e-s, du trésorier et du secrétaire, appuyé par l'agent administratif de l'association, sera amené à se réunir plus régulièrement. La présence de chaque membre lors de ces réunions sera définie en fonction du sujet abordé lors de ladite réunion.

De plus, ce bureau a la charge de valider les actions les plus urgentes. De plus, toute dépense supérieure à 250€ devra faire l'objet d'une validation par ce dernier.

Dans la même dynamique, est décidé que le conseil d'administration peut, sur demande majoritaire, se réunir en urgence à n'importe quel moment.

Les permanences :

L'association assure actuellement deux permanences : le mercredi de 14h à 18h et le samedi de 11h à 15h.

L'agent administratif de l'association assurait jusqu'à présent ces dernières avec l'appui du président. Cependant, il peut s'avérer compliqué d'accueillir le public lorsque des demandes précises sont effectuées (gestion des plaintes par exemple).

Est proposé par le conseil d'administration de faire un appel aux adhérent·e·s afin d'avoir un roulement de bénévoles afin d'appuyer l'agent administratif.

Demande du conseil départemental :

Pour rappel le Conseil Départemental a contacté l'association pour deux raisons distinctes :

Tout d'abord la chargée de communication souhaitait en savoir davantage concernant les missions et les actions de l'association.

Ensuite, dans le cadre d'un projet de sensibilisation, elle souhaitait savoir si l'association avait dans ses adhérents des personnes majeures ayant grandi dans une famille homoparentale.

Cette dernière a recontacté l'association afin d'avoir un retour sur la consultation de nos membres. Il est décidé par le conseil d'administration de faire un appel auprès de nos adhérent·e·s.

Questions diverses :

Dans le cadre de la diminution des restrictions sanitaires et de la volonté de relancer nos activités conviviales, il est décidé par le conseil d'administration que le pôle convivialité pourrait réfléchir activement pour réorganiser des actions conviviales et notamment des actions phares de l'association telles que les balades, rencontres conviviales ou encore l'anniversaire de l'association.

Dans le cadre de notre communication il est convenu que des membres du conseil d'administration feront le nécessaire pour déposer régulièrement nos documentations / affiches chez nos partenaires commerciaux. De plus, Hassan El Koufi se propose de faire les démarches afin de diversifier nos partenaires.

Le « pôle militant », appuyé par Charlotte Pia de Ceglia, aura également la charge d'être plus actif et de permettre à notre association une meilleure visibilité sur ce type d'action.

***Prochaine réunion du nouveau Conseil d'Administration
à définir par le bureau.
Prochaine réunion du bureau le 28 février 2022.***

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h30. En conséquence de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 31/01/2022.

Le Président,

Jean-Loup THEVENOT.